



Assemblée générale

Distr. limitée
27 décembre 2011
Français
Original : anglais

**Comité spécial chargé d'étudier la situation
en ce qui concerne l'application de la Déclaration
sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux**

Organisation des travaux

Note du Président

I. Organes subsidiaires

1. À ses précédentes sessions, le Comité spécial a mené ses travaux en examinant directement en séance plénière les questions dont il était saisi. Les réunions du Bureau sont ouvertes à tous les membres du Comité spécial. Celui-ci recourt de plus en plus souvent à la pratique des consultations, s'efforçant ainsi de réduire au maximum le nombre de ses séances.
2. Le Président recommande au Comité spécial de continuer à tenir le plus souvent possible des consultations. Cela étant, le Président pourra examiner des questions urgentes, ainsi que des points particuliers, avec le Bureau.

II. Répartition et modalités d'examen des questions inscrites

3. On trouvera en annexe à la présente note la liste des questions que le Comité spécial doit examiner en 2012, y compris les décisions qu'il a adoptées et des indications quant aux modalités d'examen qu'il pourra retenir pour chaque question. À ce sujet, le Président aimerait en particulier appeler l'attention du Comité spécial sur l'alinéa d) du paragraphe 7 de la résolution 66/91 de l'Assemblée générale, dans lequel le Comité spécial est prié d'achever aussi rapidement que possible, en coopération avec les puissances administrantes et les territoires concernés, l'élaboration d'un programme de travail constructif répondant au cas particulier de chaque territoire non autonome et visant à faciliter l'exécution de son mandat et l'application des résolutions pertinentes relatives à la décolonisation, notamment celles portant sur des territoires déterminés.
4. Le Comité spécial devrait prendre en considération les résolutions et décisions intéressant ses travaux que l'Assemblée générale a adoptées à sa soixante-sixième session, dont la liste figure dans la note du Secrétaire général sur cette question



(A/AC.109/2012/L.1). Il est également entendu que le Comité spécial s'inspirera de la résolution 65/119 dans laquelle l'Assemblée générale a prié les États Membres de redoubler d'efforts pour continuer d'appliquer le plan d'action de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme¹, et de coopérer avec le Comité spécial pour le mettre à jour selon qu'il conviendrait et en faire la base du plan d'action pour la troisième Décennie.

III. Ordre de priorité à retenir pour l'examen des questions

5. Le Président tiendra des consultations sur l'ordre de priorité à retenir pour l'examen des questions en séance plénière, et sur les activités spécifiques envisagées dans le cadre du plan d'action de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

6. En attendant, le Comité spécial pourrait mener ses travaux de fond conformément au calendrier des réunions que l'Assemblée générale a approuvé à sa soixante-sixième session².

IV. Recommandations du Comité spécial à l'Assemblée générale

7. Conformément à la pratique établie, il est suggéré que le Comité spécial continue de formuler ses décisions sous forme de projets de décision de l'Assemblée générale et présente ces projets à l'Assemblée à sa soixante-septième session. Par ailleurs, le Comité souhaitera peut-être recommander que son rapporteur conserve le modèle qu'il a établi pour présenter son rapport à l'Assemblée générale.

V. Utilisation des services de conférence

8. À sa soixante-sixième session, l'Assemblée générale a décidé de déroger aux dispositions des articles 67 et 108 de son règlement intérieur pour permettre l'ouverture des séances et le déroulement du débat en l'absence du quorum prévu par ces articles. Elle a également décidé que les séances du matin commenceraient à 10 heures.

9. Ces mesures ayant permis d'utiliser plus efficacement les services de conférence, il est proposé que le Comité spécial continue de suivre la même procédure. Il est entendu que la présence de la majorité des membres continuera d'être requise pour la prise de toute décision, comme le prévoient les articles susmentionnés.

¹ A/56/61, annexe.

² Voir A/66/23, chap. I, par. 30.

Annexe

A. Questions que le Comité spécial doit examiner en 2012

<i>Question</i>	<i>Mode d'examen</i>
Semaine de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes (résolution 2911 (XXVII), décision 37/421 et résolution 66/91 de l'Assemblée générale)	Selon qu'il conviendra
Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme [résolution 65/119 de l'Assemblée générale et rapport du Secrétaire général (A/56/61, annexe)]	”
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, et questions connexes (résolution 66/82 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (résolution 66/83 de l'Assemblée générale)	”
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution 66/84 de l'Assemblée générale)	”
Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (résolution 66/85 de l'Assemblée générale)	”
Îles Falkland (Malvinas) [résolution 58/316 de l'Assemblée générale, annexe, sect. D, par. 4 b)]	”
Gibraltar (décision 66/522 de l'Assemblée générale)	”
Sahara occidental (résolution 66/86 de l'Assemblée générale)	”
Nouvelle-Calédonie (résolution 66/87 de l'Assemblée générale)	”
Tokélaou (résolution 66/88 de l'Assemblée générale)	”
Samoa américaines (résolutions 66/89 A et B de l'Assemblée générale)	”
Anguilla (résolutions 66/89 A et B de l'Assemblée générale)	”
Bermudes (résolutions 66/89 A et B de l'Assemblée générale)	”
Îles Vierges britanniques (résolutions 66/89 A et B de l'Assemblée générale)	”
Îles Caïmanes (résolutions 66/89 A et B de l'Assemblée générale)	”
Guam (résolutions 66/89 A et B de l'Assemblée générale)	”
Montserrat (résolutions 66/89 A et B de l'Assemblée générale)	”

<i>Question</i>	<i>Mode d'examen</i>
Pitcairn (résolutions 66/89 A et B de l'Assemblée générale)	''
Sainte-Hélène (résolutions 66/89 A et B de l'Assemblée générale)	''
Îles Turques et Caïques (résolutions 66/89 A et B de l'Assemblée générale)	''
Îles Vierges américaines (résolutions 66/89 A et B de l'Assemblée générale)	''
Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires (par. 7 e) et 14 de la résolution 66/91 de l'Assemblée générale)	''
Respect par les États Membres de la Déclaration et des autres résolutions relatives à la décolonisation (par. 7 b) de la résolution 66/91 de l'Assemblée générale)	Lors de l'examen de la question de territoires déterminés
Diffusion d'informations sur la décolonisation (résolution 66/90 de l'Assemblée générale)	Selon qu'il conviendra
Décision du Comité spécial en date du 21 juin 2010 concernant Porto Rico (A/66/23, par. 25)	''
Question de la tenue d'une série de réunions hors Siège (A/AC.109/2011/L.14, par. 2 et 3)	''
Question de la liste des territoires auxquels la Déclaration est applicable (A/AC.109/2011/L.14, par. 9)	''

B. Projet de programme de travail et de calendrier du Comité spécial

Jeudi 23 février (1 séance)	Organisation des travaux
Mars et avril (dates à préciser) (2 séances)	Organisation du prochain séminaire régional pour le Pacifique
Lundi 11 à vendredi 15 juin (5 séances)	Diffusion d'informations sur la décolonisation Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires Question de Gibraltar
Lundi 18 juin (2 séances)	Décision du Comité spécial en date du 21 juin 2010 concernant Porto Rico : audition des pétitionnaires
Mardi 19 juin (1 séance)	Question du Sahara occidental Question de la Nouvelle-Calédonie

	Questions des territoires non autonomes d'Anguilla, des Bermudes, de Guam, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques, de Montserrat, de Pitcairn, de Sainte-Hélène et des Samoa américaines
Mercredi 20 juin (1 séance)	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
	Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes
	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
Jeudi 21 juin (1 séance)	Question des Îles Falkland (Malvinas)
Vendredi 22 juin (1 séance)	Question des Tokélaou
	Rapport du Séminaire régional pour le Pacifique
	Rapport du Comité spécial : adoption des recommandations
